

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 604

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 47

À la deuxième phrase de l'alinéa 128, après le mot :

« avec »,

insérer les mots :

« les obligations prévues par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.